ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

27 MAI 2020

SOCIETE
DE LA
TOUR EIFFEL

BIENVENUE….

SOCIETE
DE LA
TOUR EIFFEL

PRÉSENTATION DES DIRIGEANTS

Hubert RODARIE
Président

Thomas GEORGEON
Directeur Général

Bruno MEYER
Directeur Général Délégué

PRÉAMBULE

SOCIETE
DE LA
TOUR EIFFEL

RÉSOLUTIONS

à titre ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Affectation du résultat de l'exercice - distribution de dividende et distribution de la prime d'émission,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle,
5. Renouvellement de Madame Marie WIEDMER BROUDER, en qualité d'administrateur,
6. Nomination d'IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION SA, représentée par Madame Marie-George DUBOST, en qualité d'administrateur
7. Nomination de Madame Christine SONNIER en qualité d'administrateur
8. Nomination de Monsieur Philippe DESURMONT en qualité de censeur,
9. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs et du Président du Conseil d'administration,
10. Approbation la politique de rémunération du Directeur Général,

RÉSOLUTIONS

à titre ordinaire (suite)

11. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué,
12. Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société,
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Hubert Rodarie, Président du Conseil d'administration,
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas Georgeon, Directeur Général,
15. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno Meyer, Directeur Général Délégué,
16. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

RÉSOLUTIONS

à titre extraordinaire

17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
18. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier), et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
20. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier , durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

RÉSOLUTIONS

à titre extraordinaire (suite)

21. Autorisation d'augmenter le montant des émissions,
22. Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,
23. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,
24. Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur,
25. Modification des statuts afin de prévoir la faculté de procéder à la consultation écrite des administrateurs,
26. Références textuelles applicables en cas de changement de codification,
27. Pouvoirs pour les formalités.

LISTE DES DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Convocation adressée aux actionnaires nominatifs,

Avis de réunion paru au BALO le 22 avril 2020,

Avis de convocation paru au BALO le 11 mai 2020,

Avis de convocation paru aux Petites Affiches le 11 mai 2020,

Convocation adressée aux commissaires aux comptes,

Feuille de présence à l'assemblée générale,

Rapport du Conseil d'administration à l’assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 27 mai 2020 sur la situation de la Société et du Groupe au cours de l’exercice écoulé, incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, la déclaration de performance extra financière, la présentation et le texte des résolutions soumises à l’assemblée générale ; le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

LISTE DES DOCUMENTS A DISPOSITION (SUITE)

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2019, comprenant leur rapport sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2019,

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2019,

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription,

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,

Attestation certifiée par les commissaires aux comptes établie en application de l'article L225-115 du Code de commerce et relative aux versements effectués en 2019 par la Société à la Fondation d'entreprise Société de la Tour Eiffel,

LISTE DES DOCUMENTS A DISPOSITION (FIN)

Attestation certifiée par les commissaires aux comptes établie en application de l'article L225-115 du Code de commerce et relative au montant global des rémunérations versées en 2019 aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société de la Tour Eiffel,

Statuts de la Société,

Extrait Kbis de la Société,

Liste des administrateurs, directeur général et directeur général délégué,

Fiches administrateurs de Madame Marie Wiedmer Brouder, Madame Christine Sonnier, Império Assurances et Capitalisation représentée par Madame Marie-George Dubost,

Liste des actionnaires nominatifs.

RAPPORT D’ACTIVITÉS RÉSUMÉ

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

LE LOCATAIRE AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE

BIEN LOUER, BIEN GÉRER

Expertise unique
Gestion internalisée et de proximité

STRATÉGIE DE RECENTRAGE
100 % Bureaux
80 % Grand Paris / 20 % Régions à potentiel

ACQUÉRIR, DÉTENIR LONGTEMPS

Détenir 100%
des actifs d'un parc

DÉVELOPPER & REDÉVELOPPER

170 M€ Pipeline
construction ou restructuration

Le service, pilier de notre nouvelle stratégie de croissance

POURSUITE DE LA FOCALISATION STRATEGIQUE

PLAN DE CESSION 190 M€
> 50% Réalisé

PATRIMOINE 1,9 MD€
au 31/12/2019

STRATEGIE
100/80/20
100 % Bureaux
80 % Grand Paris
20 % Régions à potentiel

RÉUSSITE DE LA FUSION

- **renforcement des fonds propres**
- **intégration des équipes**

DYNAMIQUE OPÉRATIONNELLE

- **livraisons**
- **commercialisations**
- **re-financement**

1 FUSION-ABSORPTION D'AFFINE, UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

2 2019, ANNÉE D'ACCOMPLISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENTS

3 ÉLÉMENTS FINANCIERS

4 STRATÉGIE

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

1

FUSION-ABSORPTION D'AFFINE, UNE INTÉGRATION RÉUSSIE

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

CONSOLIDATION : DÉPASSEMENT DES OBJECTIFS DU PLAN 2014 (1,5 MD€)

	SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL avant M&A	AFFINE	SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL
VALEUR PATRIMOINE	1,159 Md€ au 30/06/2018	626 M€ au 30/06/2018	**1,860 Md€ au 31/12/2019**
SUPERFICIE	47 immeubles 498 600 m²	41 immeubles 248 400 m²	**88 immeubles (222 bâtiments) 715 100 m²**
RÉPARTITION (en valeur)	87 % Grand Paris 13 % régions	47 % Grand Paris 53 % régions	**73 % Grand Paris 27 % régions**
LOYERS ANNUALISÉS (en M€)	71,0	35,3	98,3
CAPITAUX PROPRES (dont TSDI) (en M€)	457,6	275,9	639,7
RATIO LTV	40,3 %	53,0 %	49,0 %
EFFECTIF	32	36	51

SPÉCIALISTE DU BUREAUX DU GRAND PARIS

PATRIMOINE : **1 860 M€**

NOMBRE : **222 bâtiments**

SUPERFICIE : **715 100 m²**

TAUX OCCUPATION : **82,1 %**

RENDEMENT* : **4,66 %**

* EPRA Topped up

GRAND PARIS**

1 353 M€

108 bâtiments

393 198 m²

Taux occupation EPRA
82,9 %

Rendement Topped up
4,43 %

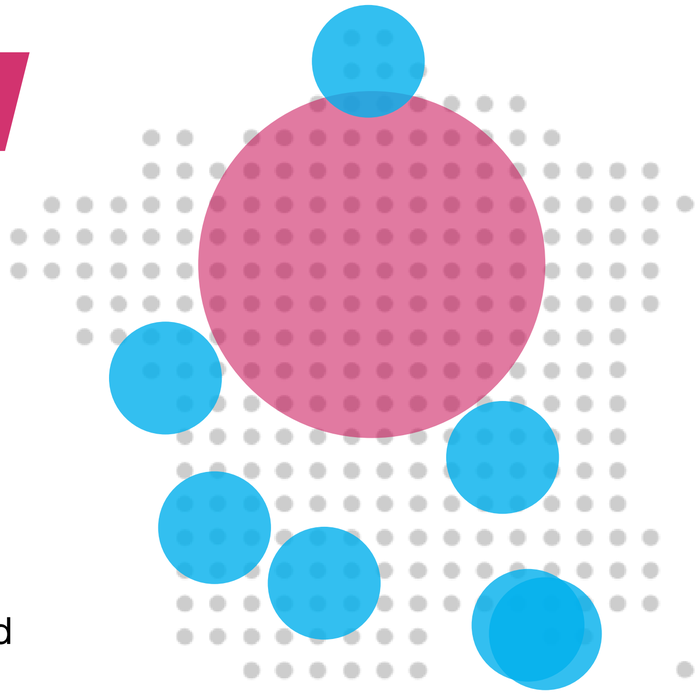

20 % de parcs d'affaires

RÉGIONS À POTENTIEL**

342 M€

54 bâtiments

135 088 m²

Taux occupation EPRA
92,4 %

Rendement Topped up
5,53 %

** après plan de cession

CARTE GRAND PARIS

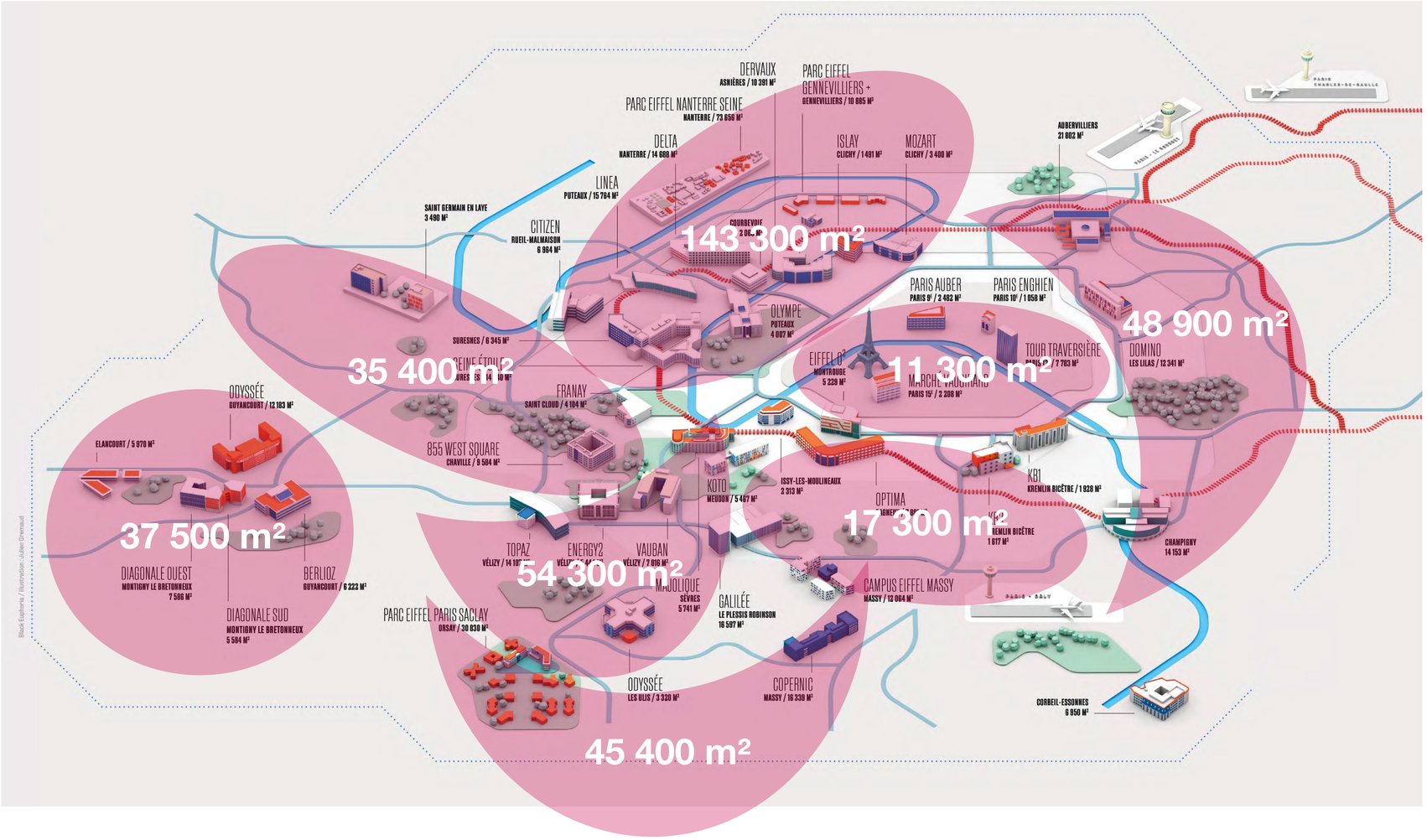

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

ILLUSTRATIONS DE NOS ACTIFS : GRAND PARIS

EXEMPLES

Paris – Traversière – 7 800 m²

Puteaux – Linea – 15 800 m²

Nanterre – Parc Eiffel – 73 700 m²

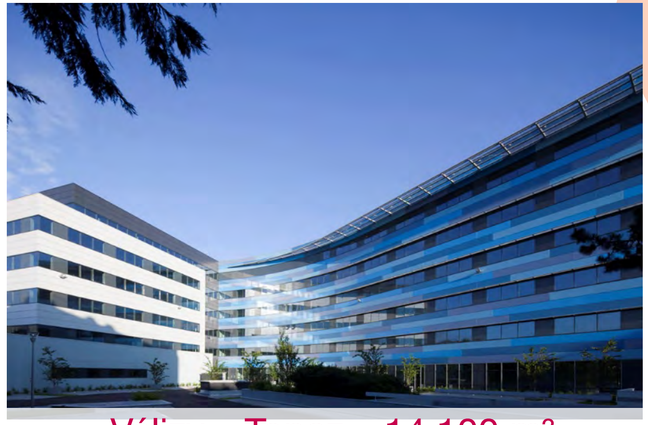

Vélizy – Topaz – 14 100 m²

Meudon – Green Office – 5 500 m²

IMPLANTATIONS RÉGIONS

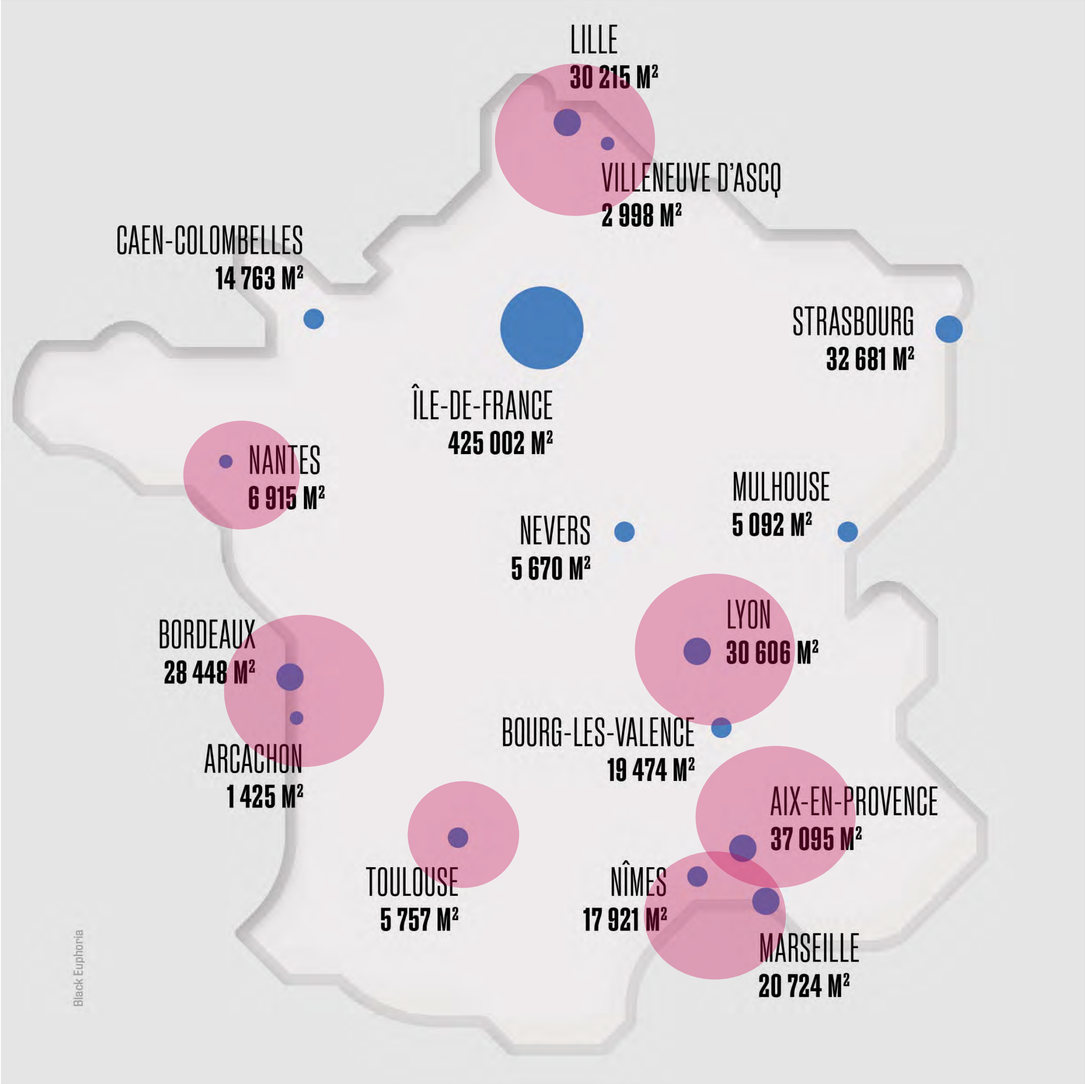

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

ILLUSTRATIONS DE NOS ACTIFS : RÉGIONS À FORT POTENTIEL

EXEMPLES

Aix-en-Provence – Parc du Golf – 37 100 m²

Lyon – Tangram – 6 000 m²

Lille – Lille Europe – 25 000 m²

Bordeaux – Jardin des quais – 25 700 m²

UN PLAN EN AVANCE SUR LES ENGAGEMENTS

190 M€
en Cession

50/50
Tour Eiffel / Affine

1 équipe
dédiée

Stratégie différenciée

Appels d'offres promoteurs

Stratégie d'opportunité

Logistique, marché porteur

Stratégie de repositionnement

Travail d'Asset Management

19% VENDUS
→ P&L : +2,7 M€

34%
SOUS PROMESSE

RECALIBRAGE ET OPTIMISATION DE L'ENDETTEMENT (1/2)

RE-FINANCEMENT

330 M€

TAUX < 1,1%
MATURITÉ 7 ANS

230 M€
Refinancement 2/3 de la dette ex-Affine
(principalement hypothécaire)

100 M€
Financement des développements

RECALIBRAGE ET OPTIMISATION DE L'ENDETTEMENT (2/2)

Evolution de la structure financière au 31 décembre 2019

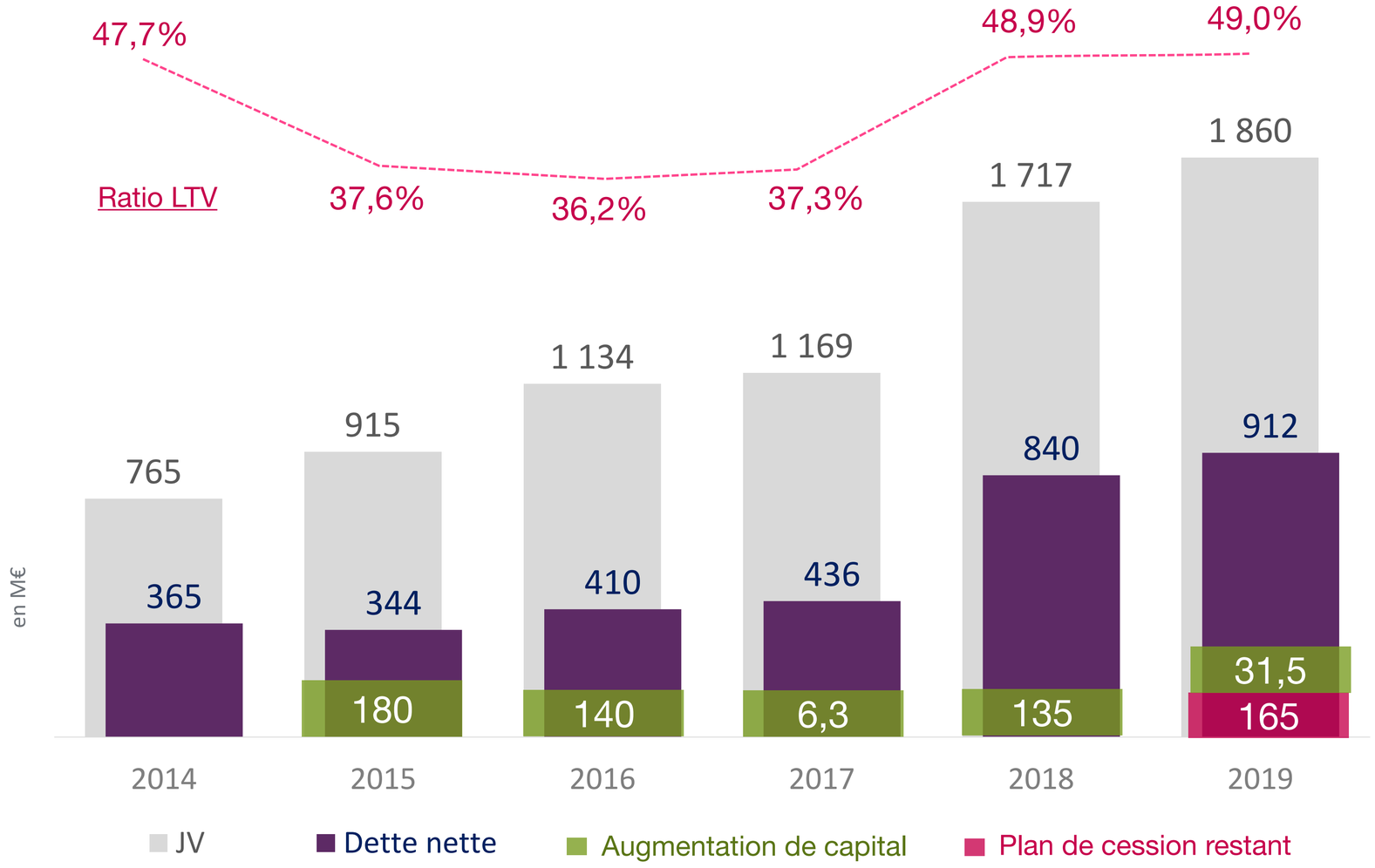

Amélioration de la flexibilité financière

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

SYNERGIES SUPÉRIEURES AUX ANTICIPATIONS

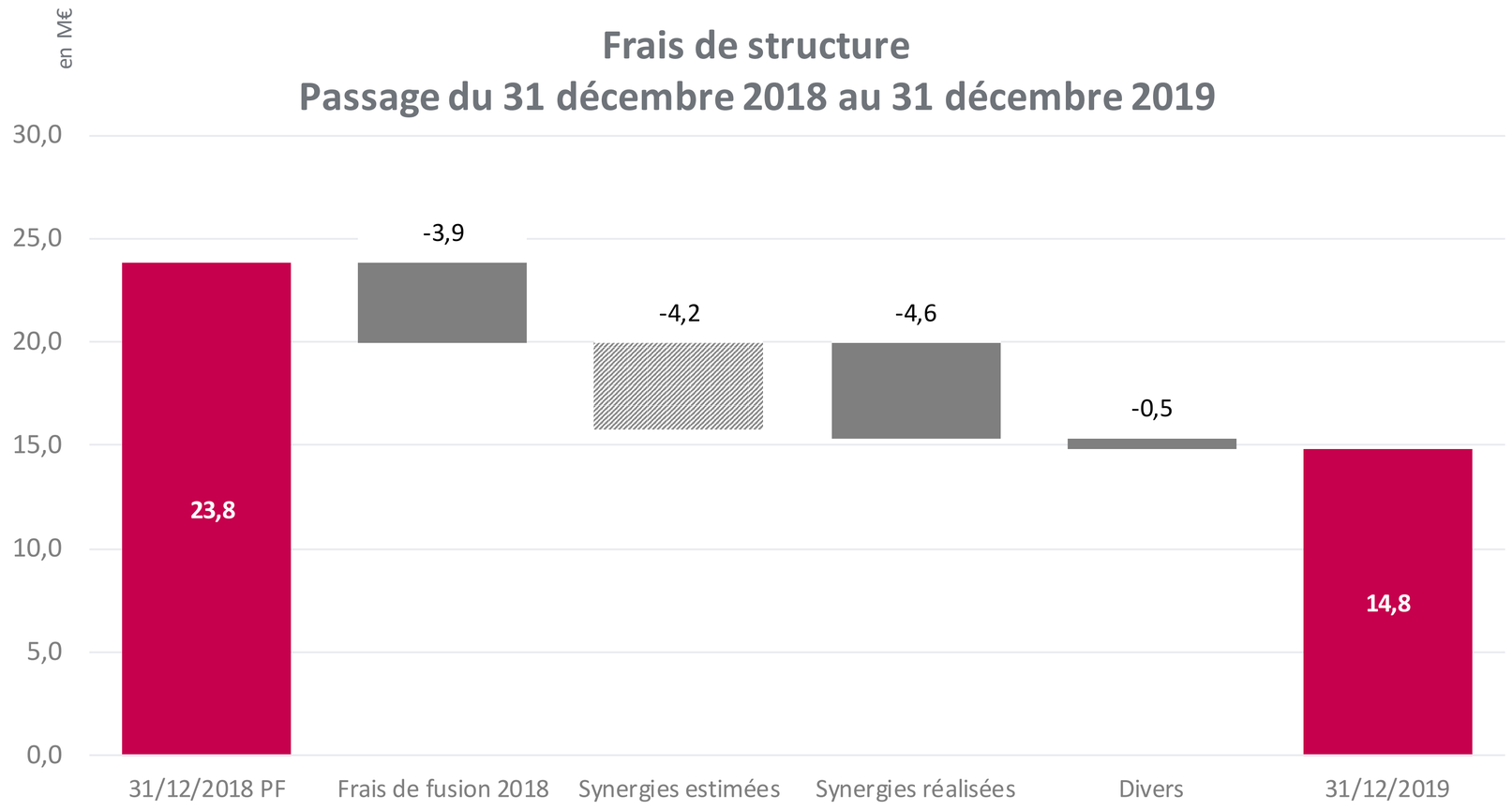

4,6 M€ de synergies réalisées :

- Mise en œuvre organisation cible
- Effet volume honoraires conseils
- Réunion des équipes
- Intégration et rationalisation de la structure communication

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

UN ACTIONNARIAT RENFORCÉ ET FIDÈLE

AFFINE

AVANT FUSION 12/2018

SMA

60%

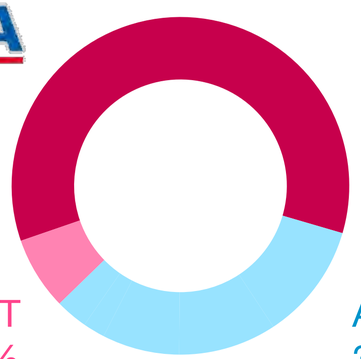

FLOTTANT 7%

AUTRES 33%

Malakoff Médéric 11%
Suravenir 9%
AG Finance 7%
Mutuelle Générale 3%
Humanis 1%

AUJOURD'HUI

SMA

52,6%

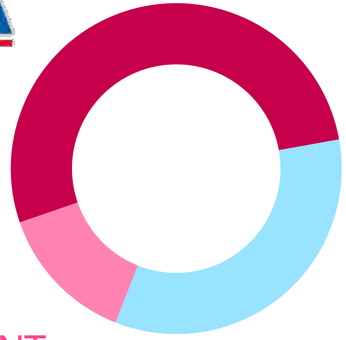

AUTRES 33,6%

FLOTTANT 13,8%

Malakoff Médéric Humanis 11,1%
Suravenir 6,9%
Mutuelle Générale 5,7%
AG Finance 5,4%
La Tricogne 2,5%
Holdaffine 1,9%

2

2019, ANNÉE D'ACCOMPLISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENTS

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

DE BELLES PERFORMANCES EN COMMERCIALISATION

RENOUVELLEMENTS

BAUX
SNCF ET LA POSTE

Env. 6 % des revenus

DEVELOPPEMENT

1ère TRANCHE
PARIS SACLAY
100 % PRÉ-LOUÉE
À LA 1ère PIERRE

RENOVATIONS ET RELOCATION

1ère SIGNATURE SUR LE COPERNIC À MASSY

33 % DE SEINE ETOILE
À SURESNES

RESTRUCTURATIONS

BÂTIMENTS SUR LES PARCS DE NANTERRE ET D'AIX-EN-PROVENCE
100 % LOUÉS

DEVELOPPEMENT

1ère PHASE
CAMPUS EIFFEL
MASSY
70 % PRÉ-LOUÉE
À LA LIVRAISON

DEVELOPPEMENT

NANTES KIBORI

100 % PRÉ-LOUÉ

RESTRUCTURATION

LE DELTA À NANTERRE
3 300 M² sur 5 500 M²
LOUÉS À LA LIVRAISON

131 000 m² loués ou reloués en 2019 pour un loyer annualisé de 20,4 M€

ÉVOLUTION ET CONSTITUTION DES LOYERS

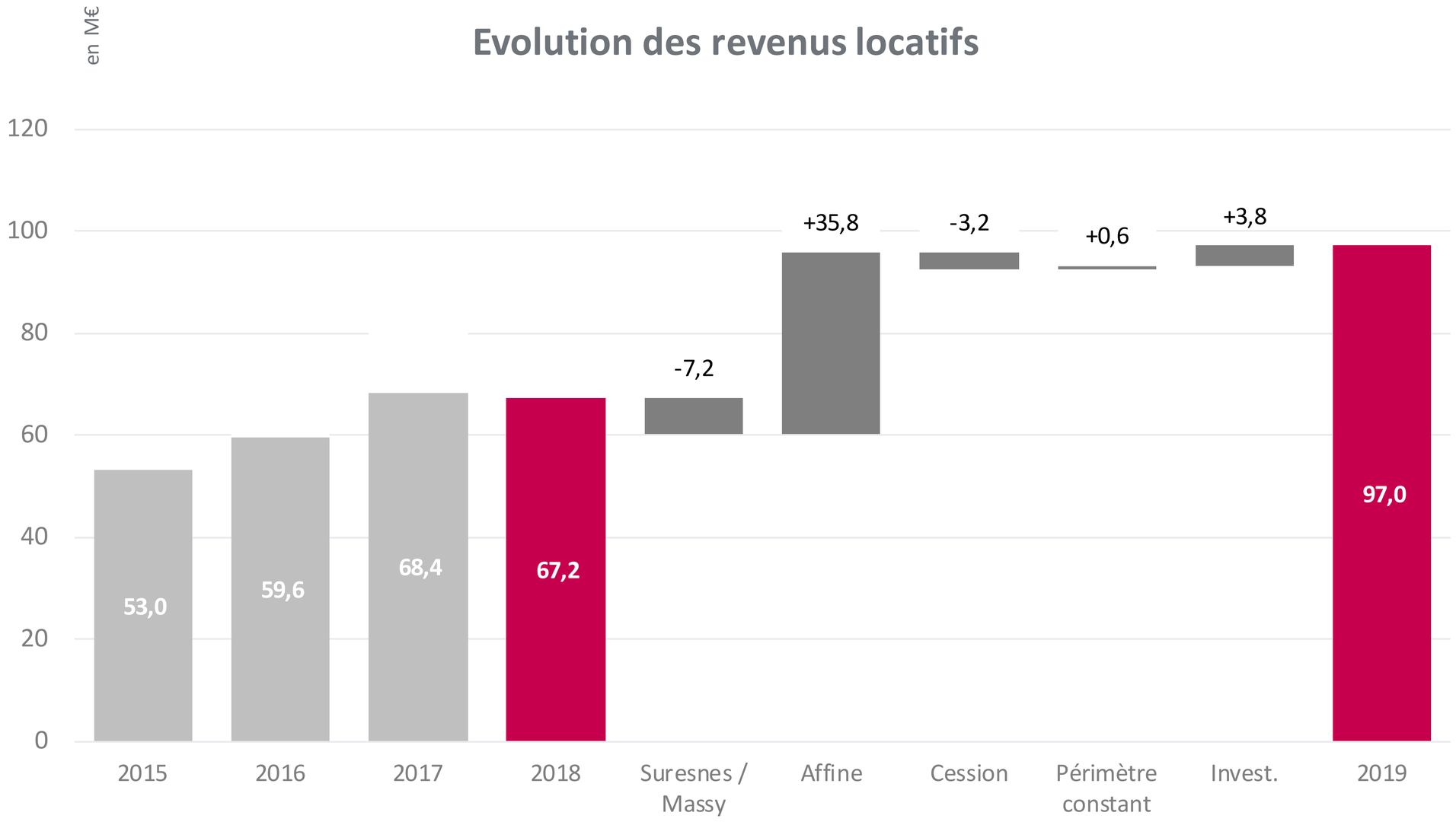

POURSUITE DES INVESTISSEMENTS

Renforcement sur les parcs existants

39 M€

D'ACQUISITIONS

Correspondant à :

- 18 950 m²
- 2,3 M€ de loyers annuels additionnels

- **Portefeuille TESSI : ensemble de 4 immeubles de bureaux :** 9 570 m² (+1,4 M€ de loyer annuel) dont 1 dans le Parc de Nanterre Seine
- **Nautile 4 :** 1 390 m² (+0,2 M€ de loyer annuel) dans le Parc de Nanterre Seine
- **Trois immeubles de bureaux :** 6 830 m² (+0,5 M€ de loyer annuel) dans le Parc du Golf – Aix en Provence
- **Un immeuble de bureaux :** 1 160 m² (+0,1 M€ de loyer annuel) dans le Parc des Aygalades à Marseille

MASSY : UNE FORTE MODULARITÉ

UNE OFFRE ADAPTÉE A TOUT TYPE D'ENTREPRISE, DE LA PME AU GRAND GROUPE

Investiss.
32,9 M€

Commerc.
70 %

Revenus attendus
2,3 M€

EXISTANT
16 400 m²

LIVRÉ
12 060 m²

HORS PIPELINE
12 150 m²

Réserve foncière existante

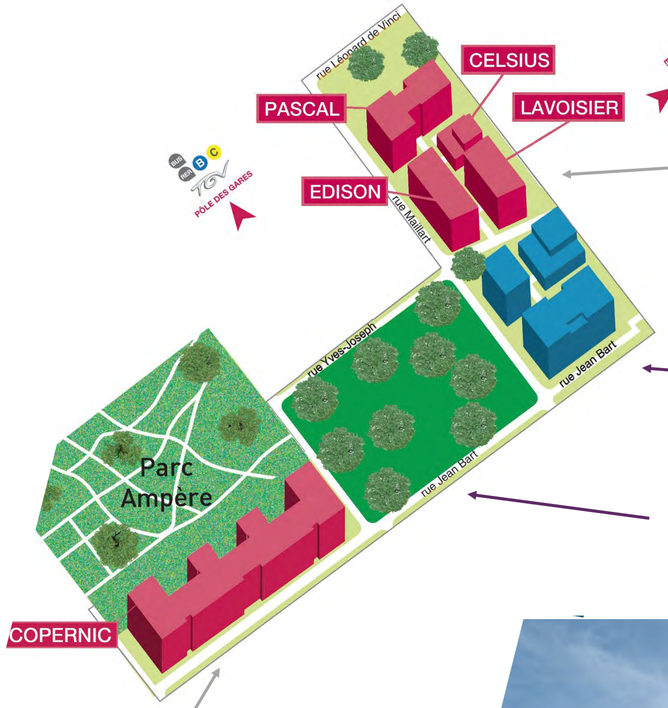

Campus
1ère tranche de
12 060 m²
(Lavoisier, Celsius, Pascal, Edison)
Livraison 3T19
Certifié HQE Excellent
Louée à 70 %

2ème tranche de
12 150 m²
Agrément obtenu

Réserve foncière

Copernic
Immeuble existant en rénovation et relocation
16 400 m²

PARC EIFFEL PARIS SACLAY : TOUR EIFFEL, PIONNIER DÉVELOPPEUR

AU CŒUR DE LA SILICON VALLEY FRANÇAISE

Investiss.
40,9 M€

Commerc.
100 %

Revenus
attendus
2,6 M€

EXISTANT
17 000 m²

PIPELINE
13 500 m²

Réserve foncière
existante

300 m de la future station du Grand Paris prévue en 2027 (ligne 18 du métro)

1ère phase du projet de développement de 13 500 m²
Travaux lancés en octobre 2018
100% pré-loué
Livraison au S2 2020

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

PARC EIFFEL NANTERRE-SEINE

UN PARC MATÛRE

Investiss.
12,6 M€

Commerc.
96 %

Revenus attendus
1,0 M€

EXISTANT
73 700 m²

LIVRAISON
6 370 m²

HORS PIPELINE
2 900 m²

NAVARQUE : restructuration d'un bâtiment de 6 370 m² pour réaménagement en bureaux et activités
Livré en janvier 2019
Photo ci-dessous

NANTURRA : projet de développement d'un bâtiment de 2 900 m² de bureaux et activités

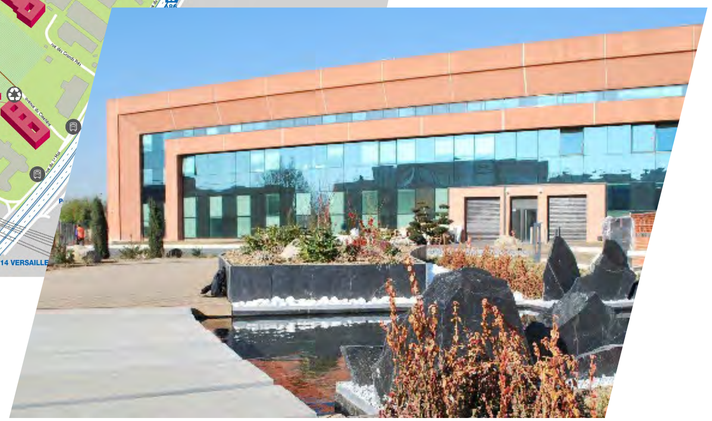

Des services au cœur du parc
(Crèche interentreprises, Restauration, Conciergerie, Espace Forme, PC Sécurité, Centre de tri des déchets)

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

AIX-EN-PROVENCE / PARC DU GOLF

UN SITE SANS ÉQUIVALENT À FORT POTENTIEL

Investiss.
2,6 M€

Commerc.
100 %

Revenus attendus
210 k€

EXISTANT
37 100 m²

LIVRAISON
1 390 m²

Réserve foncière existante

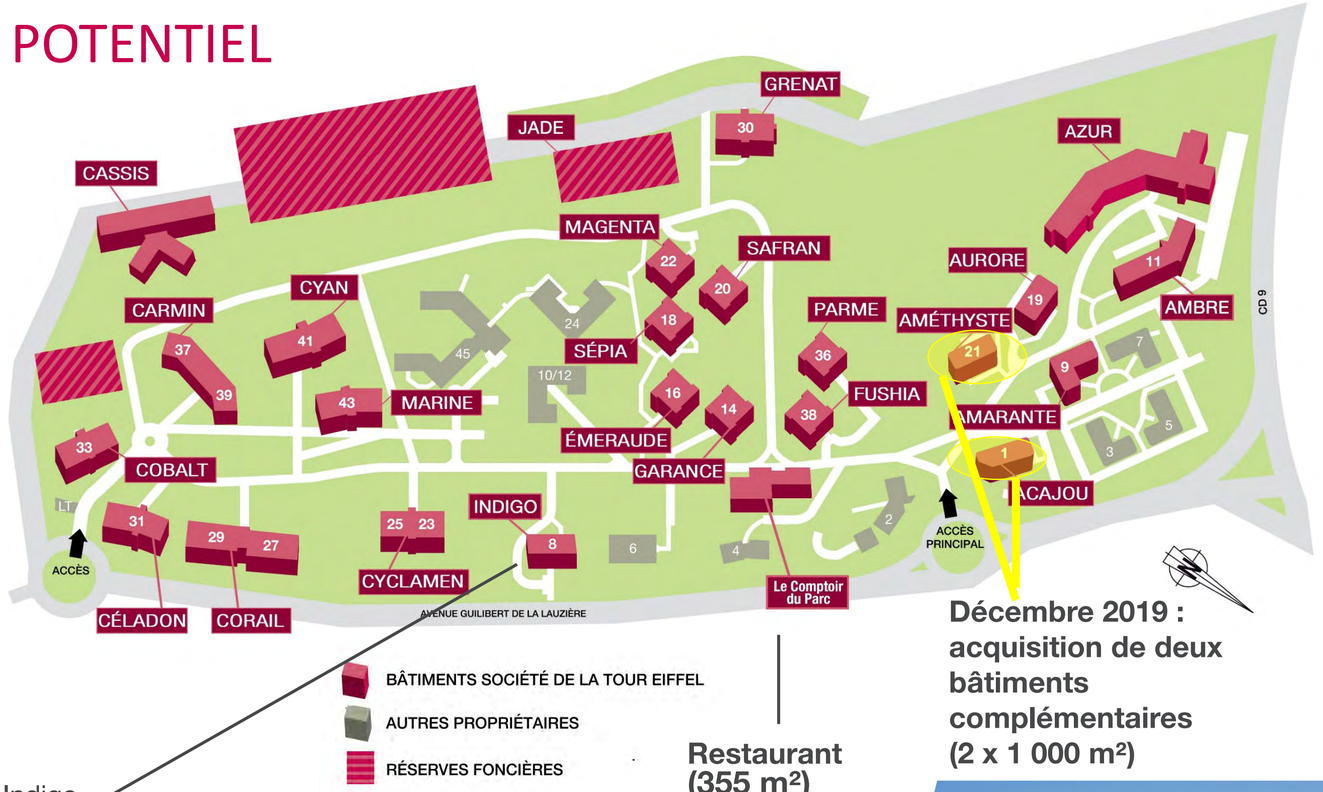

Décembre 2019 : acquisition de deux bâtiments complémentaires (2 x 1 000 m²)

Restaurant (355 m²)

- Le Comptoir des Docks
- **Livraison mars 2019**

Indigo

- 1 037 m² acquis en 2017. Rénovation.
- **Livré en avril 2019**
- 100% loué à Daikin
- Label BREEAM RFO

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

LYON / CARRÉ DE SOIE – KBIS

UNE DESSERTE REMARQUABLE DANS UN MARCHÉ À FORT DÉVELOPPEMENT

Investiss.
25,5 M€

Commerc.
lancée

Revenus
attendus
1,5 M€

PIPELINE
7 240 m²

Immeuble de bureaux dans un programme mixte

- 7 240 m² en R+6 et places de parking en sous-sol
- Travaux démarrés en octobre 2018
- **Livraison prévue au S2 2020**
- Certification : HQE Excellent et Effinergie+
- Au carrefour de tous les axes de transport (routier, transports en commun, aéroport,…)

LA RSE AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

73% des actifs Grand Paris certifiés

100% des actifs développés certifiés

82% des actifs à moins de 500 m des transports publics

Réduction empreinte carbone des immeubles

Objectif 2030
-40% vs. 2013

100% des salariés engagés par la charte éthique interne

EPRA :
Trophée Argent

GRESB :
3 étoiles, 76/100

EPRA sBPR SILVER

GRESB ★★★ 2019

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

UNE FONDATION D'ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

4e concours organisé par la fondation d'entreprise

- **Concours ouvert aux étudiants en architecture et aux élèves d'écoles d'ingénieurs**
- **Remise des prix le 3 décembre dernier en même temps que la restitution de la recherche sur la mutabilité financée par la bourse 2018**
- **2 prix et 2 coups de cœurs, 25 000 euros de dotation et des logiciels d'architecture fournis par le partenaire Abvent**

1er prix :
Sun Follower

2ème prix :
Kaktos

TOUR EIFFEL

3

ÉLÉMENTS FINANCIERS

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

RÉSULTATS CONSOLIDÉS IFRS

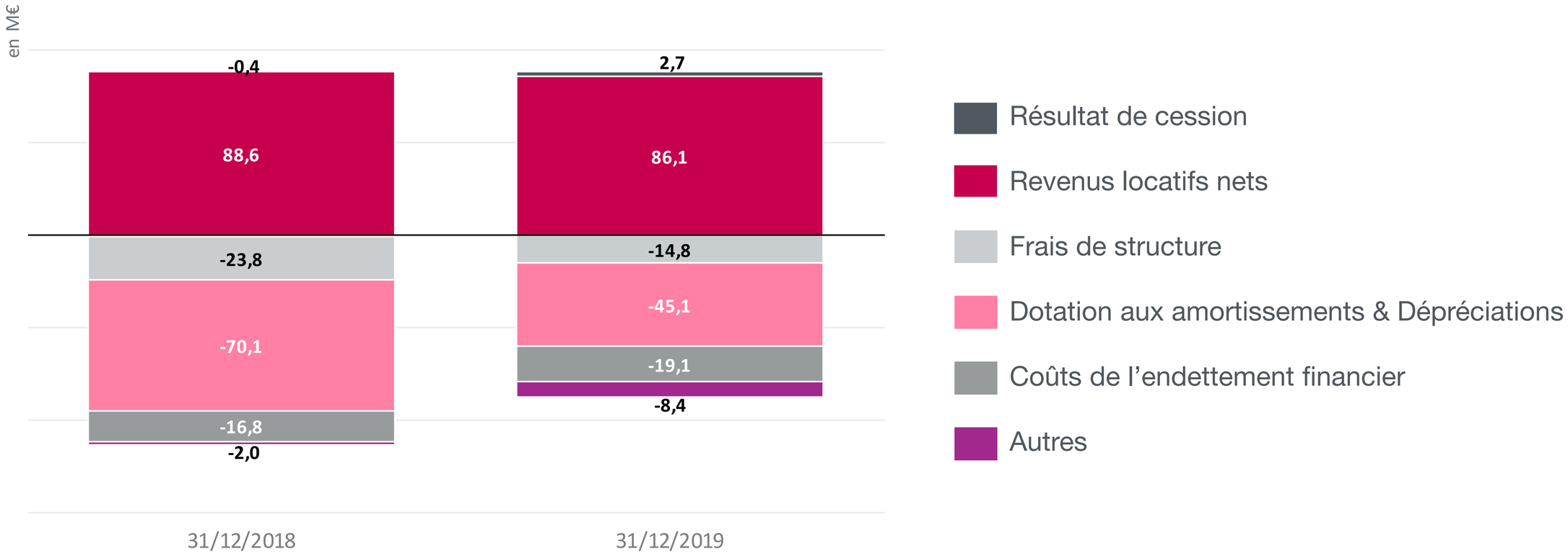

-24,5 M€	1,4 M€	Résultat net consolidé
48,6 M€	47,1 M€	Cash-Flow Courant
3,1 €	2,9 €	Cash-Flow Courant par action

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

STRUCTURE BILANCIELLE

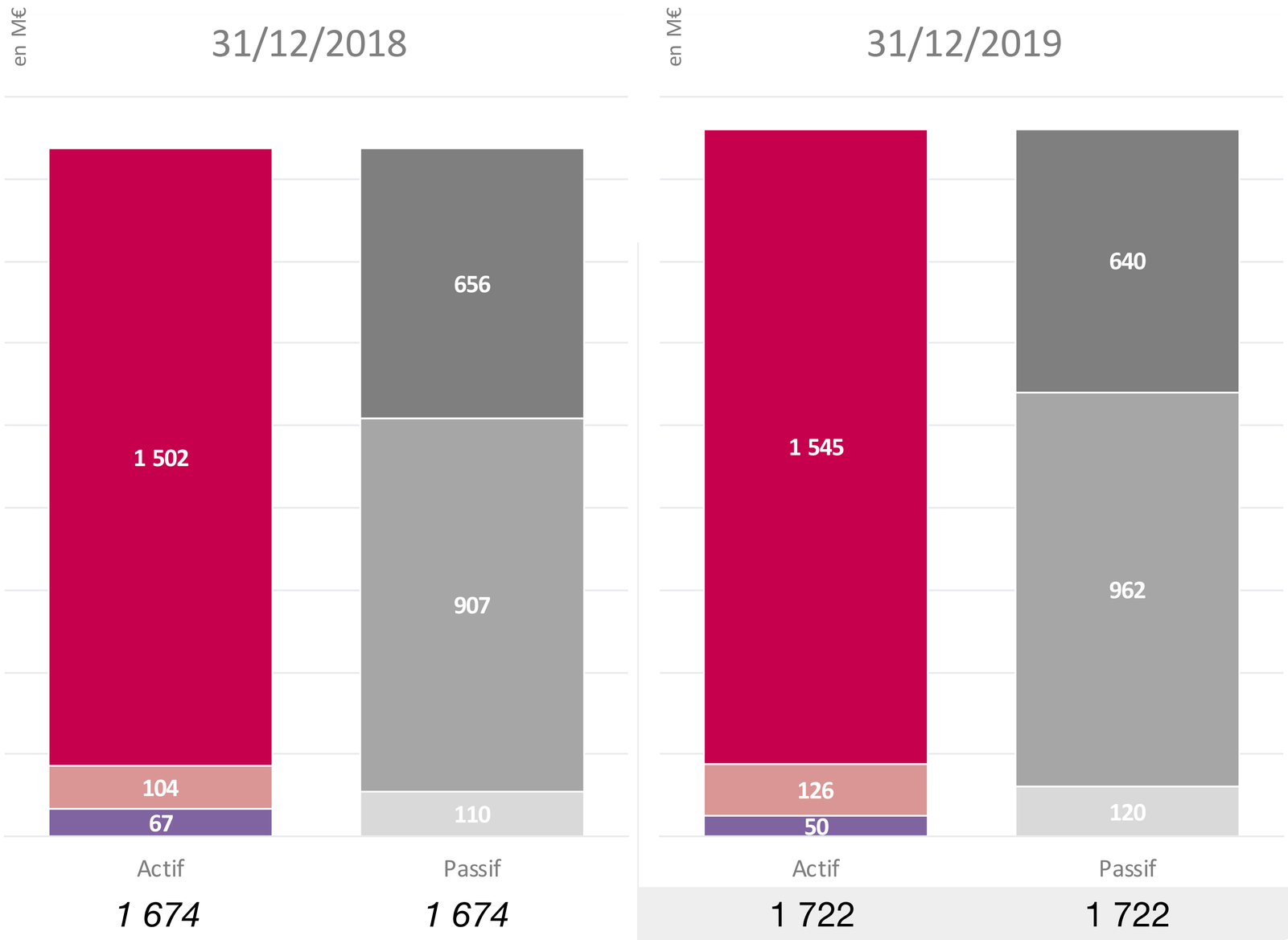

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

FOCUS SUR L'ENDETTEMENT

Dette financière nette (M€)

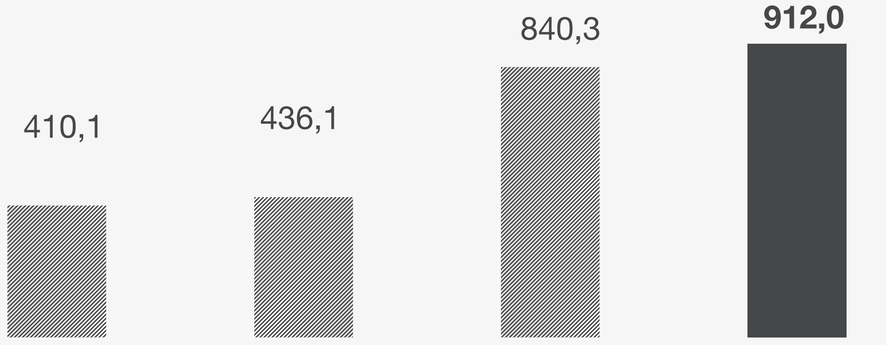

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
LTV	*36,2%*	*37,3%*	*48,9%*	***49,0%***
ICR	*5,8x*	*5,7x*	*4,1x*	***3,7x***

Taux moyen

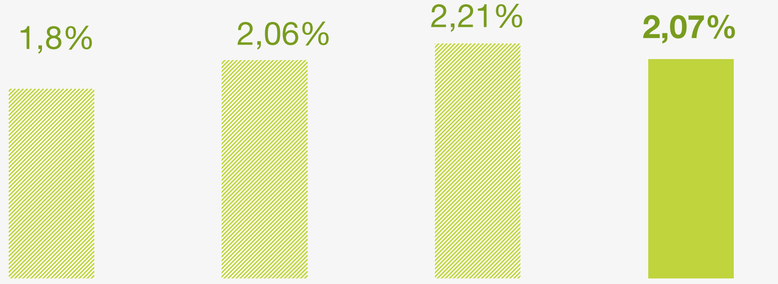

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
% Dette à taux fixe	*48,5%*	*65,4%*	*31,9%*	***30,2%***

Maturité (années)

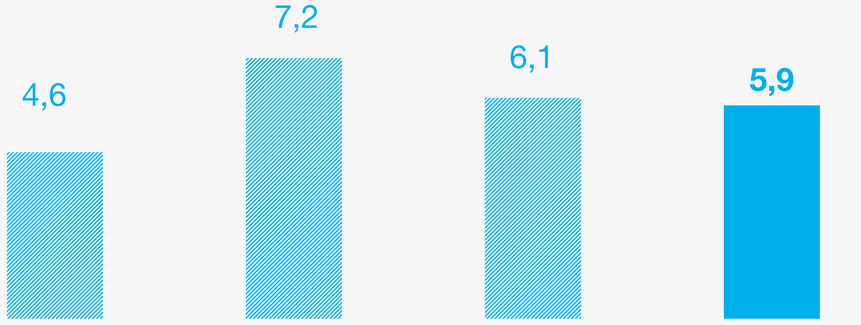

31/12/2016 31/12/2017 31/12/2018 31/12/2019

Sûretés

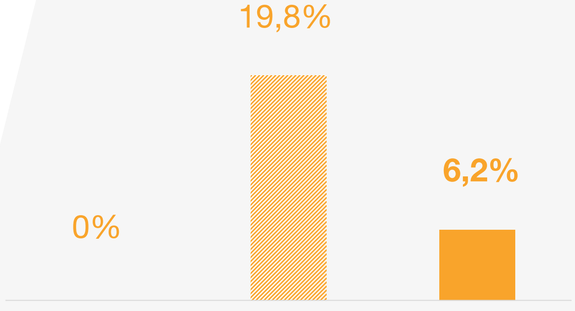

31/12/2017 31/12/2018 31/12/2019

Ratio de couverture de la dette

106%*

*Couverture < 1 %

ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE

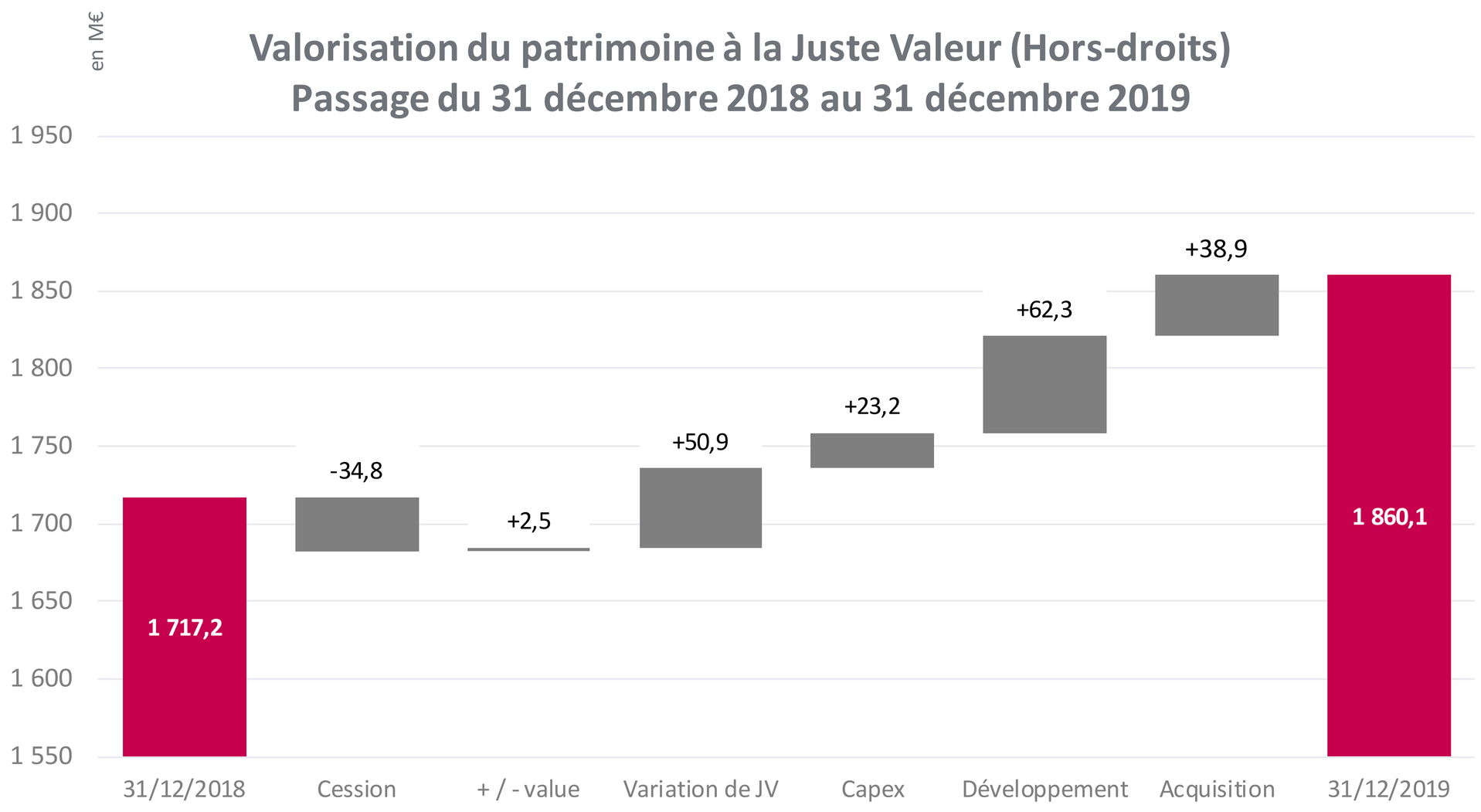

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

ÉVOLUTION DE L'ANR PAR ACTION

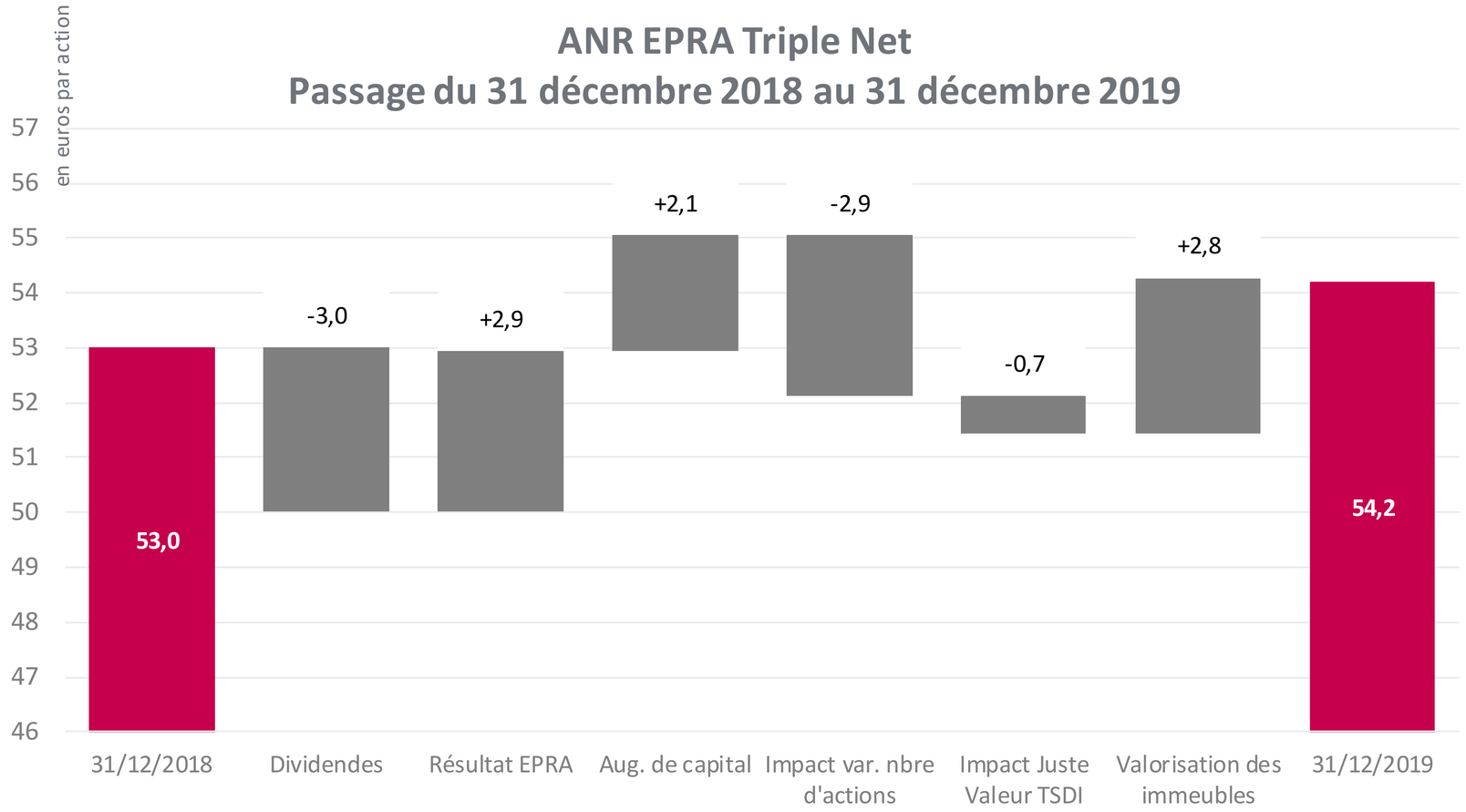

Dividende 2018 de 3 € par action versé en juin 2019

67% des actionnaires ont opté pour le paiement en actions

4

STRATÉGIE

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

IMPACT COVID

INCERTITUDES SUR L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE À CE STADE
Première conséquence : ajustement du dividende à 2,0 €

UN POINT SUR LA SITUATION SERA PRÉSENTÉ À L'OCCASION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS

NOS AXES STRATEGIQUES

RÉDUIRE L'EMPREINTE SUR L'ENVIRONNEMENT

SATISFAIRE LES LOCATAIRES

GÉNÉRER DES CASH FLOWS PÉRENNES

PRIVILÉGIER L'INTÉGRATION TERRITORIALE

ATTIRER ET FIDÉLISER LES COLLABORATEURS

UNE FONCIÈRE RÉSILIENTE

1,9 Md€ de patrimoine

100 M€ de base locative résiliente

Recentrage stratégique 100-80/20

Améliorer la qualité du patrimoine

170 M€ de pipeline de projets générateurs de futurs revenus significatifs

190 M€ de plan de cession

> 50% réalisé

Les rapports des Commissaires aux Comptes ont été mis en ligne le 6 mai 2020.
MESSAGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

PRÉAMBULE

PRÉAMBULE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons émis cette année, en tant que Commissaires aux comptes de Société de la Tour Eiffel, cinq rapports pour les besoins de cette Assemblée Générale. Ces rapports couvrent les diligences sur :

- le contrôle des comptes annuels et consolidés ainsi que les vérifications spécifiques additionnelles prévues par la loi ;

- les conventions réglementées ;

- la délégation relative à l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

- la délégation relative à l'émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

RAPPORTS SUR LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDÉS

RAPPORTS SUR LES COMPTES ANNUELS – (PAGES 246 À 249 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) – PREMIÈRE RÉSOLUTION

- Opinion
  - Certification sans réserve des comptes qui ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration

- Justification des appréciations – Points clés de l'audit
  - Evaluation et risque de perte de valeur des immobilisations corporelles
  - Evaluation des titres de participation
  - Reconnaissance du chiffre d'affaires

- Vérifications spécifiques
  - Nous attestons de l'existence dans le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise des informations requises règlementairement

RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – (PAGES 223 À 226 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) – DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Opinion
  - Certification sans réserve des comptes

- Justification des appréciations – Points clés de l'audit
  - Evaluation et risque de perte de valeur des immeubles de placement
  - Reconnaissance des loyers

- Vérifications spécifiques
  - Nous n'avons pas d'observation sur le rapport de gestion du Groupe.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RAPPORTS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES – (PAGE 250 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) – QUATRIÈME RÉSOLUTION

- Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
  - Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

- Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale
  - Personnes concernées

    SMABTP, actionnaire de STE représentée par M. Hubert Rodarie (administrateur),

    SMA S.A., actionnaire de STE, représentée par M. Didier Ridoret (administrateur) et SMAVie, actionnaire de STE, représentée par M. Patrick Bernasconi (administrateur).

RAPPORTS SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES – (PAGE 250 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL) – QUATRIÈME RÉSOLUTION (SUITE ET FIN)

- Nature et objet

Une convention de trésorerie, d'un montant maximal de 350 millions d'euros, entre la SMABTP et STE, autorisée par le Conseil d'administration du 16 octobre 2014, ratifiée par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2015 et conclue le 22 novembre 2016, afin de faciliter le redéploiement de l'activité de Société de la Tour Eiffel. La durée de cette convention est de cinq ans avec un taux d'intérêt de 3 % l'an ; aucune garantie n'est requise. Société de la Tour Eiffel a une faculté de remboursement partiel ou total sans pénalité. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 11 mars 2019, considère qu'elle a été conclue dans l'intérêt de Société de la Tour Eiffel et que celui-ci reste justifié.

- Modalités

  - Montant tiré sur l'exercice 2019 : 50 millions d'euros le 26 juin 2019
  - Montant remboursé sur l'exercice 2019 : 50 millions d'euros le 04 novembre 2019
  - Montant des intérêts constatés en 2019 : 545 833,33 euros

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

PAGES 120 À 123 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL – RÉSOLUTIONS N°18 À 22

- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription :
  - Délégation de compétence pour une durée de vingt-six mois
  - Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 50 millions d'euros au titre de la 18ème résolution et 30 millions d'euros au titre de la 19ème résolution sachant que ce montant s'impute sur le montant maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 20ème résolution
  - Le montant global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 350 millions d'euros au titre des 18ème ,19ème et 20ème résolution
  - Les différentes émissions d'actions et/ou valeurs mobilières sont décrites de manière plus détaillée dans notre rapport.

PAGES 120 À 123 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL – RÉSOLUTIONS N°18 À 22 (SUITE ET FIN)

- Conclusions :
  - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre des 19ème et 20ème résolutions.
  - Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 18ème et 22ème résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
  - Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 19ème et 20ème résolutions.

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉES AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

PAGE 123 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL – RÉSOLUTIONS N°23

- Rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise :
  - délégation de compétence pour une durée de vingt-six mois
  - le montant nominal maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 600 mille euros.

- Conclusion :
  - Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le rapport du conseil d'administration.
  - Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixée, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

QUESTIONS ÉCRITES

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un bénéfice de 19 595 273 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1,406 millions d'euros

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat – distribution du dividende et de la prime d'émission

Origine:	
Résultat de l'exercice	19 595 273 €
Report à nouveau antérieur	0 €
Affectation:	
Affectation à la réserve légale (5%)	(979 764) €
Bénéfice distribuable de l'exercice	18 615 509 €
Dividendes 2019	18 615 509 €
Distribution prélevée sur le compte « Prime d'émission »	14 401 989 €
Formant une distribution au titre de l'exercice 2019 de	33 017 498 €

Soit un dividende de 2,00 euros brut par action qui sera mis en paiement le 15 juin 2020

Le détachement du coupon interviendra le 11 juin 2020

TROISIÈME RÉSOLUTION (SUITE)

Rappel des dividendes antérieurs

Exercice	2016	2017	2018
Nombre d'actions	12 109 273	12 262 699	15 642 876
Distribution par action	3 euros	3 euros	3 euros
Distribution totale payée	36 327 819	36 788 097	46 928 628

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Absence de convention nouvelle

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie WIEDMER BROUDER

Pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

Peut être qualifiée d'indépendante au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination en qualité d'administrateur de IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION SA

Pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination en qualité d'administrateur de Madame Christine SONNIER

Pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Peut être qualifiée d'indépendante au regard des critères d'indépendance du Code Middlenext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Monsieur Philippe DESURMONT en qualité de censeur

Conformément aux dispositions de l'article 12 bis des statuts

Pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs et du Président du Conseil d'administration (« Say on pay Ex ante »)

Document d'enregistrement universel 2019 paragraphes 6.4.1.1, 6.4.1.2 et 6.4.1.5

Type de rémunération qu'ils peuvent percevoir :

- Rémunération prévue par l'article L. 225-45 du Code de commerce en leur qualité de membre du Conseil

DIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général

(« Say on pay Ex ante »)

Document d'enregistrement universel 2019 paragraphes 6.4.1.1 et 6.4.1.3

Le Directeur Général peut percevoir les types de rémunérations suivants :

- Rémunération fixe
- Rémunération variable annuelle
- Attribution gratuite d'actions
- Rémunérations exceptionnelles
- Avantages de toute nature

ONZIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué

(« Say on pay Ex ante »)

Document d'enregistrement universel 2019 paragraphes 6.4.1.1 et 6.4.1.4

Le Directeur Général peut percevoir les types de rémunérations suivants :

- Rémunération fixe
- Rémunération variable annuelle
- Attribution gratuite d'actions
- Rémunérations exceptionnelles
- Indemnité de départ
- Avantages de toute nature

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce (« Say on Pay ex post global »)

Document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 6.4.2.1

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Hubert RODARIE, Président du Conseil d'administration (« Say on pay Ex post individuel »)

Document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 6.4.2.1

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Thomas GEORGEON, Directeur Général (« Say on pay Ex post individuel »)

Document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 6.4.2.2

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Bruno MEYER, Directeur Général Délégué (« Say on pay Ex post individuel»)

Document d'enregistrement universel 2019 au paragraphe 6.4.2.3

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Programme de rachat d'actions

Objectifs:

- Contrat de liquidité
- Croissance externe
- Couverture de l'actionnariat salarié
- Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital

Quotité de capital autorisée:	10 %
Prix maximum d'achat:	80 € par action
Montant maximum de l'opération:	132 069 920 €
Durée:	18 mois

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation en matière d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

Émission et attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal des actions ordinaires existantes

Montant nominal maximum d'augmentation de capital : 20 000 000 €

- *Ce plafond est indépendant*

Durée : 26 mois

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel des actionnaires

Émission d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre

Montant nominal maximum des actions ordinaires : 50 000 000 €

Montant nominal maximum des titres de créances : 350 000 000 €

- *Ces plafonds sont indépendants*

Durée : 26 mois

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange

Émission d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre

Montant nominal maximum des actions ordinaires : 30 000 000 €

Montant nominal maximum des titres de créance : 350 000 000 €

- *Ces plafonds s'imputent sur les plafonds prévus dans la 20ème résolution (placement privé)*

Durée : 26 mois

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)

Émission d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre

Montant nominal maximum des actions ordinaires : 20% du capital par an

Montant nominal maximum des titres de créance : 350 000 000 €

- *Ces plafonds s'imputent sur les plafonds prévus dans la 19ème résolution (offre au public)*

Durée : 26 mois

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Autorisation d'augmenter le montant des émissions

Lors d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel des actionnaires en application des 18ème (maintien de DPS), 19ème (offre au public) et 20ème (placement privé) résolutions

Le nombre de titres à émettre peut être augmenté :

- Dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale
- Dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation en matière d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature

Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Limite : 10% du capital au jour de la présente Assemblée

- *Ce plafond est indépendant*

Durée : 26 mois

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise

Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents d'un PEE

Montant nominal maximum : 600 000 euros

- *Ce plafond est indépendant*

Durée : 26 mois

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Mise en harmonie des statuts avec la règlementation en vigueur

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Modification des articles 14 et 15 des statuts en vue de prévoir la faculté de procéder à la consultation écrite des administrateurs

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration pouvant être prises par voie de consultation écrite des membres, visées par l'article L. 225-37 C.com modifié, sont à ce jour les suivantes :

- Cooptation de membres (L.225-24 C.com) ;
- Autorisations des cautions, avals et garanties (L.225-35 C.com);
- Sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire, mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et règlementaires (L. 225-36 C.com);
- Convocation de l'assemblée générale des actionnaires (L.225-103 I C.com) ;
- Transfert du siège social dans le même département (L.225-37 C.com).

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

Références textuelles applicables en cas de changement de codification

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

RÉSULTATS DES VOTES

SOCIETE
DE LA
TOUR EIFFEL

Sur la base des éléments transmis par SGSS,
teneur de compte de la Société et en charge de la tenue de l'assemblée générale

Quorum (%)	**79,56%**
Quorum (actions)	13 116 829
Nombre total d'actions (hors actions autodétenues)	16 508 749
Actionnaires présents ou représentés	61

	Actionnaires	Actions/Voix	% du capital
Présents	N/A	N/A	N/A
Représentés	0	0	0
Pouvoirs au Président	26	1 160 192	7,13%
Vote par correspondance	35	11 956 637	72,43%
TOTAL	**61**	**13 116 829**	**79,56%**

Résolution	Résultat	Pour		Contre		Abstention		Total des voix	Proportion du capital
		Votes	%	Votes	%	Votes	%		
Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire									
1 Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019									
1	adoptée	13 116 852	100	0	0	17	-	13 116 852	79,454
2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019									
2	adoptée	13 116 852	100	0	0	17	-	13 116 852	79,454
3 Affectation du résultat de l'exercice - distribution de dividende et distribution de la prime d'émission									
3	adoptée	13 115 934	99,99	930	0,01	5	-	13 116 864	79,454
4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle									
4	adoptée	13 116 869	100	0	0	0	-	13 116 869	79,454
5 Renouvellement de Madame Marie WIEDMER BROUDER, en qualité d'administrateur									
5	adoptée	13 115 374	99,99	1 495	0,01	0	-	13 116 869	79,454

6 Nomination de IMPERIO ASSURANCES ET CAPITALISATION SA en qualité d'administrateur									
6	adoptée	13 116 852	99,99	17	0,01	0	-	13 116 869	79,454
7 Nomination de Madame Christine SONNIER en qualité d'administrateur									
7	adoptée	13 115 374	99,99	1 495	0,01	0	-	13 116 869	79,454
8 Nomination de Monsieur Philippe DESURMONT en qualité de censeur									
8	adoptée	13 076 115	99,69	40 754	0,31	0	-	13 116 869	79,454

9 Approbation de la politique de rémunération des administrateurs et du Président du Conseil d'administration									
9	adoptée	13 116 809	99,99	60	0,01	0	-	13 116 869	79,454
10 Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général									
10	adoptée	13 075 130	99,68	41 739	0,32	0	-	13 116 869	79,454
11 Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué									
11	adoptée	13 075 130	99,68	41 739	0,32	0	-	13 116 869	79,454
12 Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce									
12	adoptée	13 115 922	99,99	942	0,01	5	-	13 116 864	79,454
13 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Hubert Rodarie, Président du Conseil d'administration									
13	adoptée	13 115 879	99,99	990	0,01	0	-	13 116 869	79,454
14 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Thomas Georgeon, Directeur Général									
14	adoptée	13 075 130	99,68	41 739	0,32	0	-	13 116 869	79,454

15 Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Bruno MEYER, Directeur Général Délégué									
15	adoptée	13 075 130	99,68	41 739	0,32	0	-	13 116 869	79,454
16 Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce									
16	adoptée	13 074 935	99,68	41 922	0,32	12	-	13 116 857	79,454
Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire									
17 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes									
17	adoptée	13 076 068	99,69	40 749	0,31	12	-	13 116 817	79,453
18 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription									
18	adoptée	13 074 590	99,68	42 239	0,32	0	-	13 116 829	79,453

19 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange									
19	adoptée	13 074 277	99,68	42 540	0,32	12	-	13 116 817	79,453
20 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier									
20	adoptée	13 073 342	99,67	43 470	0,33	17	-	13 116 812	79,453
21 Autorisation d'augmenter le montant des émissions									
21	adoptée	13 075 835	99,69	40 994	0,31	0	-	13 116 829	79,453

22 Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital									
22	adoptée	13 076 068	99,69	40 749	0,31	12	-	13 116 817	79,453
23 Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail									
23	adoptée	13 116 802	99,99	15	0,01	12	-	13 116 817	79,453

24 Mise en harmonie des statuts avec la réglementation en vigueur									
24	adoptée	13 116 829	100	0	0	0	-	13 116 829	79,453
25 Modification des statuts afin de prévoir la faculté de procéder à la consultation écrite des administrateurs									
25	adoptée	13 116 829	100	0	0	0	-	13 116 829	79,453
26 Références textuelles applicables en cas de changement de codification									
26	adoptée	13 076 080	99,69	40 749	0,31	0	-	13 116 829	79,453
27 Pouvoirs pour les formalités									
27	adoptée	13 116 817	100	12	0	0	-	13 116 817	79,453